

COMPTE RENDU

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2011

La séance est ouverte par l'approbation du Conseil précédent à 13h40. Absents : Messieurs MOREAU Roland et Denis, Mme ARAGON (procuration à M.GUIZOL). Mme C.ABADIA a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°1

Madame le Maire EXPOSE,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission il propose la **création d'un emploi occasionnel à temps complet d'agent recenseur/coordonateur communal** conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

L'agent recruté sera assisté dans ses fonctions par un agent municipal.

La durée du contrat correspondant à cet emploi sera fixée à un mois.

La rémunération de cet emploi sera instituée par le Conseil Municipal lors d'une réunion à l'issue de la mission confiée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création du 18 janvier 2012 au 19 février 2012, d'un emploi non permanent à temps complet d'agent recenseur,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le contrat de travail annexé à la présente délibération.

Mr RUBINO pose la question de la rémunération : forfait minimum imposé.

*La durée de l'exercice est fixée par la loi, soit 1 mois.
Mr GAMONET demande quelle assurance couvre les risques encourus puisque la personne utilise son propre véhicule : il faut que l'employée le signale à son assurance*

Dans le contrat, rien n'est renseigné au sujet des déplacements ; à voir avec la dite personne qui a suivi 2 journées de formation.

Rappel : les données sont strictement confidentielles, ni le personnel ni quelconque administré ne peut y avoir accès.

DELIBERATION N°2

Le Député Maire de Roquefort-les-Pins nous propose une aide exceptionnelle pour soutenir notre commune.

Il serait utile de compléter la commande modeste de mobilier que nous avons effectuée en juillet 2011. Elle consistait en une table et des chaises pour la future salle du Conseil.

Nous pourrions l'enrichir de chaises supplémentaires pour les mariages et autres cérémonies, de matériel pour animer des réunions, et compléter le mobilier du réfectoire qui servira également de salle de réunion.

Après étude, nous avons retenu un devis pour un montant de : **12 010,00 € HT.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire, à l'unanimité, à effectuer une demande d'aide pour l'acquisition d'un complément d'équipement mobilier de la future salle du Conseil et du réfectoire/salle de réunion auprès du ministère, la part communale étant inscrite au budget 2011.

Madame le Maire précise que la délibération doit parvenir avant le 15/12, la réponse étant attendue pour mars 2012 !

DELIBERATION N°3

DECISION MODIFICATIVE N°11

Objet : affectation de budget supplémentaire au titre de règlement des emprunts

Art/Chap Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		1 500,00 €		
Total D 16 : Remboursement d'emprunts		1 500,00 €		
D 231-114 : Mairie	1 500,00 €			
Total D 23 : Immobilisations en cours	1 500,00 €			
TOTAL	1 500,00 €	1 500,00 €		

Total général	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

Cette délibération a pour objet d'équilibrer les comptes, certaine régularisations étant antérieures à 1996 !

Tous les comptes ont déjà été approuvés par la Trésorerie. La nouvelle perceptrice a revu les comptes de bilan de toutes les communes et procédé à quelques ajustements sur les bilans antérieurs.

Approbation à l'unanimité

DELIBERATION N°4

. **Objet :** attribution de budget supplémentaire au titre de dépréciation sur immobilisations

Art/Chap Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 : Dotations aux amortissements su		50 000,00 €		
Total D 042 : Opérations d'ordre entre section		50 000,00 €		
R 74 : Subventions d'exploitation				50 000,00 €
Total R 74 : Subventions d'exploitation				50 000,00 €
TOTAL		50 000,00 €		50 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D 2318 : Autres immo. corporelles		50 000,00 €		
Total D 23 : Immobilisations en cours		50 000,00 €		
R 2813 : Constructions				1 000,00 €
R 28158 : Autres			4 000,00 €	
R 281758 : Autres				1 000,00 €
R 2818 : Autres immo. corporelles				52 000,00 €
Total R 040 : Opérations d'ordre entre section			4 000,00 €	54 000,00 €
TOTAL		50 000,00 €	4 000,00 €	54 000,00 €

Total général	100 000,00 €	100 000,00 €
----------------------	---------------------	---------------------

Approbation à l'unanimité

DELIBERATION N°5

Objet : élimination des parts sociales CRCA enregistrées dans le compte 272 (titres immobilisés en 1996)

Art/Chap Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 621 : Personnel ext. au service	690,59 €			
Total D 012 : Charges de personnel	690,59 €			
D 6718 : Autres charges exceptionnelles		690,59 €		
Total D 67 : Charges exceptionnelles		690,59 €		
TOTAL	690,59 €	690,59 €		
INVESTISSEMENT				
D 231 : Immo. corporelles en cours		690,59 €		
Total D 23 : Immobilisations en cours		690,59 €		
R 272 : Cess.tit.immos-dr créances				690,59 €
Total R 27 : Autres immos financières				690,59 €
TOTAL		690,59 €		690,59 €

Total général	690,59 €	690,59 €
---------------	----------	----------

Approbation à l'unanimité

DELIBERATION N°6

Objet : affectation de lignes budgétaires en vue de reclasser des soldes d'immobilisations dans les bons comptes (opérations antérieures à 1996)

Art/Chap Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 631 : Imp. taxes, vers. assim sur rému	14 534,97 €			
Total D 012 : Charges de personnel	14 534,97 €			
D 6718 : Autres charges exceptionnelles		14 534,97 €		
Total D 67 : Charges exceptionnelles		14 534,97 €		
TOTAL	14 534,97 €	14 534,97 €		
INVESTISSEMENT				
D 2131 : Bâtiments publics		77 827,77 €		
Total D 21 : Immobilisations corporelles		77 827,77 €		
R 2763 : Créanc./collecti.publiques				77 827,77 €
Total R 040 : Opérations d'ordre entre section				77 827,77 €
TOTAL		77 827,77 €		77 827,77 €

Total général	77 827,77 €	77 827,77 €
---------------	-------------	-------------

Approbation à l'unanimité

DELIBERATION N°7

Objet : affectation de lignes budgétaires en vue de déprécier des frais d'études

Art/Chap Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 621 : Personnel extérieur au service	6 277,09 €			
Total D 012 : Charges de personnel	6 277,09 €			
D 681 : Dot° amo.prov.-Charges fonct.		6 277,09 €		
Total D 042 : Opérations d'ordre entre section		6 277,09 €		
TOTAL	6 277,09 €	6 277,09 €		
INVESTISSEMENT				
D 231 : Immo. Corporelles en cours		6 277,09 €		
Total D 23 : Immobilisations en cours		6 277,09 €		
R 2803 : Amort. frais étu.,rech.,dév.,ins				6 277,09 €
Total R 040 : Opérations d'ordre entre section				6 277,09 €
TOTAL		6 277,09 €		6 277,09 €

Total général	6 277,09 €	6 277,09 €
---------------	------------	------------

Approbation à l'unanimité

DELIBERATION N°8

Objet : versement d'une subvention de la commune au budget eau

Art/Chap Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 621 : Personnel extérieur au service	50 000,00 €			
Total D 012 : Charges de personnel	50 000,00 €			
D 657 : Subventions		50 000,00 €		
Total D 65 : Autres charges gestion courante		50 000,00 €		
TOTAL	50 000,00 €	50 000,00 €		

Total général	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	--------

M Hugues précise qu'il s'agit de donner du crédit au budget eau. Toutes les subventions ne sont pas encore rentrées ; en général, les subventions arrivent entre 3 et 6 mois après les dépenses.

QUESTIONS DIVERSES à 14h55

1. **Garderie** : Les heures sup de Joëlle ne sont pas réglées si les parents sont en retard ; le Conseil décide de radier les enfants en cas de retards intempestifs, un avertissement écrit sera remis aux parents début janvier
2. **Portail de l'école** : il n'est jamais fermé ! problème de responsabilité.
Les photocopies doivent être faites par les enseignants ou le personnel mais pas par les enfants.
Fin des questions diverses à 15h02.